



Comment en bénéficier ?



- Votre logement doit avoir plus de 15 ans et être situé en Haute-Garonne (hors Toulouse Métropole, SICOVAL et Muretain Agglo où d'autres dispositifs similaires existent)
- Vous ne devez pas avoir commencé les travaux
- Les ressources de tous les occupants du logement doivent être inférieures aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal 2019 plafond (€)
1	18 960
2	27 729
3	33 346
4	38 958
5	44 592
Par personne supplémentaire	+ 5 617

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Habitat du Conseil départemental
05 34 33 46 25
monprojet-anah.gouv.fr




Conseil départemental

2018 - 2020
LE DEPARTEMENT AGIT

RÉNOVATION HABITAT

Programme d'Intérêt Général Départemental
Rénovation énergétique et adaptation des logements

Agence nationale de l'habitat (Anah)
Conseil départemental Haute-Garonne (HG)
Agir pour vous !



Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez améliorer votre confort de vie ?

- Rénovation énergétique,
- Adaptation à la perte d'autonomie (âge, handicap)
- Remise aux normes de sécurité/salubrité du logement

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mis en place un Programme d'Intérêt Général qui vous permet, sous conditions de ressources, de bénéficier d'un **accompagnement global indépendant et totalement gratuit** par un expert de la rénovation, incluant :

- Des conseils pratiques personnalisés pour réduire la consommation d'énergie au quotidien
- La visite de votre logement et la réalisation d'un diagnostic complet (énergétique, autonomie, besoins de remise aux normes)
- L'aide à la définition du projet de rénovation le plus adapté ; éventuellement l'aide à la consultation des entreprises
- Le montage des dossiers de demandes de subvention et le suivi de votre dossier jusqu'à la finalisation des travaux

Grâce à ce dispositif et aux financements conjoints des partenaires du Programme d'Intérêt Général, **le total des aides publiques représente en moyenne les deux tiers du coût des travaux !**

Un cas concret pour comprendre :

Monsieur et Madame X, propriétaires d'une maison de 80m² datant de 1992, souhaitent réaliser des travaux de remplacement des menuiseries, d'isolation des combles, et d'adaptation de la salle de bain pour un membre de la famille âgé en perte d'autonomie. Leur dossier a été étudié par un bureau d'étude gratuit, ce qui a permis d'identifier les aides auxquelles ils avaient droit en fonction de leurs ressources.



25 000 € HT Coût du projet

Aides du Conseil départemental :

*Accompagnement gratuit

***1700 €**
pour la rénovation énergétique

***1600 €**
pour l'autonomie

Aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Prime « Habiter Mieux », confiées au Conseil départemental :

14 500 €

Aide de la Région (Eco-chèque) :

1500 €

Total des subventions : 19 300 €
soit 77% du montant de l'opération



Le reste à charge pouvant, en fonction des situations, faire l'objet de prêts sans intérêt avec des organismes partenaires du programme.

Gain énergétique projeté après travaux : 40 %

Estimation des économies de charges d'énergie annuelles : 800 € par an